

intentions qu'il nous a formulées, n'engageront plus personne. C'est le texte même d'une mesure qui fait loi.

Je signale la pratique suivie avec fruit depuis nombre d'années dans la république américaine. Nos voisins possèdent ce qu'ils appellent des écoles de formation civique. Des examens uniformes se tiennent par tout le pays, de sorte que, peu importe l'Etat qu'habite le postulant, questions et réponses sont du même genre de l'Atlantique au Pacifique. Je cite l'article 356(3) du *Nationality Act* américain de 1940 :

Le but de l'examen relatif à l'instruction civique est de déterminer si le requérant possède une connaissance suffisante des principes fondamentaux de la Constitution et est en mesure d'assumer les devoirs et responsabilités d'un citoyen des Etats-Unis. A cette fin, on peut le questionner sur (1) les principaux faits historiques qui ont marqué les progrès de la République, (2) l'organisation et les fonctions principales du gouvernement des Etats-Unis ainsi que des Etats et des subdivisions locales, et (3) les rapports entre le particulier aux Etats-Unis et le gouvernement,—gouvernement national, gouvernement des Etats et gouvernements municipaux,—les droits et privilèges, ainsi que les devoirs et responsabilités découlant de ces rapports.

Afin que l'examen ne soit trop difficile, il y a cette réserve :

Il faudra éviter soigneusement toute question compliquée, technique, non pertinente ou extrême. La rédaction des questions devra s'adapter au niveau intellectuel du requérant, compte tenu de son degré d'instruction et de sa connaissance de l'anglais.

Je signale ce point au ministre et au comité parce qu'il me paraît digne d'attention. Tous les honorables députés ont sans doute entendu nos propres gens formuler des critiques sur notre façon d'accorder les certificats de naturalisation par le passé. J'ai assisté à plusieurs auditions relatives à la naturalisation et on n'y a toujours posé que trois ou quatre questions : Qui est votre répondant ? Depuis combien de temps habitez-vous le pays ? Etes-vous marié ou célibataire ? Avez-vous des dettes ? Cette dernière question ne manque ordinairement pas. Les réponses obtenues, on recommande à Ottawa d'octroyer un certificat. On peut bien parler d'une imposante cérémonie et de la foule qui assistera à la présentation du certificat. Tout cela est excellent, mais j'estime qu'il faudrait préparer le candidat à la citoyenneté. Le fait qu'il lui faudra étudier quelque peu lui rendra son certificat plus cher que s'il l'obtenait par la méthode actuelle. Ce point m'intéresse beaucoup et je demande au ministre d'étudier sérieusement ma proposition. Il devrait au moins mettre le comité au courant des questions qu'on se propose de poser, car il a dû y songer. Je crains qu'elles ne varient d'une

[M. Reid.]

province à une autre. Toutefois, s'il s'agit d'une citoyenneté unique, tous les requérants devraient être placés sur un pied d'égalité, et une seule méthode devrait être suivie dans tout le pays. J'espère que le ministre examinera sérieusement cette recommandation.

M. KNIGHT : J'ai écouté avec intérêt la déclaration que l'honorable député d'Eglinton a faite immédiatement avant la suspension de la séance. Je dois dire que je suis d'accord avec lui sur plusieurs points. Je me suis demandé, en l'écoutant, s'il croyait qu'on devait subordonner à un certain niveau d'instruction l'octroi de la citoyenneté par notre pays à ceux que nous appelons des nouveaux Canadiens.

M. FLEMING : J'ai parlé non pas de nouveaux Canadiens, mais d'immigrés adultes.

M. KNIGHT : Cette expression convient beaucoup mieux, à mon sens. J'allais dire que l'expression "nouveaux Canadiens" que s'est abstenu d'employer l'honorable député, est une désignation malencontreuse, qui plait le moins à ceux auxquels elle s'applique le mieux.

Je ferai remarquer à mon honorable ami et à l'honorable député de Vancouver-Est qu'il est assurément très difficile de procurer une instruction postscolaire à tous les nouveaux venus, puisque la plupart d'entre eux vont s'établir dans des régions isolées et qu'ils n'ont guère de ressources financières. Ils s'établissent sur des concessions statutaires et sur des terres pauvres, d'où ils doivent tirer leur subsistance et ils n'ont pas les occasions de s'instruire qui sont à la portée des citoyens. Ce genre d'instruction est peut-être facile à acquérir dans des grands centres comme Toronto. A ma connaissance, de tels cours ont, dans ma propre ville, été donnés pendant plusieurs années par une dame de talent qui malheureusement est aujourd'hui décédée. Toutefois, ainsi que quequ'un l'a dit de tels efforts bénévoles ne sauraient résoudre tout à fait le problème.

Je sais que le ministre se trouve dans une situation délicate lorsqu'on lui demande d'établir partout dans le Dominion des écoles officielles de citoyenneté. Je ferai remarquer à l'honorable député de New-Westminster que l'uniformité de telles écoles présente un danger, car les questions pourraient parfois être connues à l'avance ou pressenties de sorte que les succès à l'examen n'aurait guère de signification.

Permettez-moi de dire en passant que nous sommes portés à méconnaître l'apport que représentent pour notre pays les connaissances et la culture d'un grand nombre de ces immigrés. Quand nous ne comprenons pas